

# LA RAISON

DU

# SPIRITISME

PAR

MICHEL BONNAMY

Juge d'instruction;  
Membre du Congrès scientifique de France; ancien membre  
du Conseil général de Tarn-et-Garonne.



PARIS

LIBRAIRIE INTERNATIONALE

15, BOULEVARD MONTMARTRE

A. LACROIX, VERBOECKHOVEN ET C<sup>o</sup>, ÉDITEURS

*A Bruxelles, à Leipzig et à Livourne.*

1868



210

Sans doute, dira-t-on : « L'ensemble d'un tel système ou doctrine peut paraître spécieux, mais il « repose en somme sur la révélation, phénomène « surnaturel. Pourquoi cette dérogation aux lois de « la nature, qui constituerait un miracle ? »

La révélation sur laquelle repose la doctrine spirite serait-elle un miracle, dites-vous ? Eh quoi ! Dieu a-t-il jamais dérogé aux lois qu'il a instituées pour amener son œuvre à bonnes fins ? Un miracle ! Et pourquoi ? Celui qui a tout prévu n'a-t-il pas pourvu à tout ? Croyez-vous que Dieu, dans sa toute-puissance, ait recours aux expédients, aux miracles en un mot, pour accomplir sa volonté ? Qui vous a dit, ou plutôt comment seriez-vous admis à prétendre que la médiumnité, la communication des Esprits, ne soit pas conforme aux lois de la nature de l'homme ? Et si la révélation est la conséquence nécessaire de la médiumnité, pourquoi diriez-vous qu'elle est une dérogation à la loi de Dieu, un miracle, alors qu'elle entrerait ostensiblement dans les vues de la Providence et l'économie humaine ?

Mais lors même que le périsprit n'eût point été signalé à l'homme par la révélation des Esprits, sa puissante et incontestable raison d'être n'aurait-elle pas été suffisamment démontrée en dehors de toute révélation, alors que l'existence de cet agent de la nature serait appelé à résoudre, virtuellement et suivant les règles de la logique la plus sévère, le pro-